

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le mardi 6 janvier 2015 à 19 h 30 au bureau municipal, sont présents aux délibérations :

1-M.Frédéric Bédard	4- M. Nicolas Mercier
2- M. François Parent	5- M. Yvan Tanguay
3- Mme Caroline Lemay	6- M. Paul Lambert

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h 30

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1-Projet surface multifonctionnelle
- A) Offre de services pour une demande d'autorisation auprès du M.D.D.E.L.C.C. pour l'alimentation en eau potable du bâtiment.
 - B) Directives de modifications.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-01-01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- PROJET SURFACE MULTIFONCTIONNELLE

A) OFFRE DE SERVICES POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU M.D.D.E.L.C.C.POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTBLE DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a informé la municipalité de ses obligations ainsi que celles de la Commission scolaire des Bois-Francs afin que le Centre récréatif soit alimenté en eau potable par le puit de l'école Jean XXIII

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a informé la municipalité de ses obligations pour la construction d'un nouveau puit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a reçu trois offres de services (Richelieu Hydrogéologue Inc. , Les Services EXP Inc., Les Consultants S.M.Inc.) pour la préparation des demandes d'autorisation requises auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon l'une ou l'autre des situations envisagées pour l'alimentation en eau potable du Centre récréatif:

R-02 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que dans le cas où la Commission scolaire des Bois Francs accepte que le Centre récréatif soit alimenté en eau potable par le puit de l'école Jean XXIII et qu'elle accepte de produire les demandes d'autorisation auprès du M.D.D.E.L.C.C.; le conseil de la municipalité d'Inverness mandate la firme Les Consultants S.M.Inc. pour l'obtention des relevés terrains (visite des lieux pour réaliser un relevé à l'intérieur du Centre récréatif ou sera prévu l'installation des équipements de traitement de l'eau potable) afin d'obtenir les informations sur la nature des travaux à réaliser et une estimation des coûts associés;

Que dans le cas où la Commission scolaire des Bois Francs refuse que le Centre récréatif soit alimenté en eau potable par le puit de l'école Jean XXII et qu'elle envisage la construction d'un nouveau puit; le conseil de la municipalité d'Inverness mandate la firme Richelieu Hydrogéologie Inc. pour l'étape 1 de la démarche proposée de l'offre de services; soit l'examen des contraintes de localisation(inventaire des sources potentielles de contamination des eaux souterraines, recherche dans l'annuaire des puits et forages du Québec, préparation d'un plan de localisation selon les contraintes) et l'évaluation des coûts de forage et essais;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) DIRECTIVES DE MODIFICATIONS

Ce point sera discuté ultérieurement.

3-PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-03-01-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'assemblée spéciale soit levée à 21 H 10 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Secrétaire-trésorière